

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés ou continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'Empereur a adressé à S. A. I. le prince Napoléon la lettre suivante, datée d'Alger, 23 mai 1865.

« Monsieur et très-cher cousin,

« Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

« En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Impératrice et de mon fils, comme vice-président du conseil privé, j'ai voulu vous donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espérais que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

« Le programme politique que vous placez sous l'égide de l'Empereur ne peut servir qu'aux ennemis de mon Gouvernement. A des appréciations que je ne saurais admettre, vous ajoutez des sentiments de haine et de rancune qui ne sont plus de notre époque.

« Pour savoir appliquer aux temps actuels les idées de l'Empereur, il faut avoir passé par les rudes épreuves de la responsabilité et du pouvoir. Et d'ailleurs pouvons-nous réellement, pygmées que nous sommes, apprécier à sa juste valeur la grande figure historique de Napoléon ! Comme devant une statue colossale, nous sommes impuissants à en saisir à la fois l'ensemble. Nous ne voyons jamais que le côté qui frappe nos re-

gardis ; de là l'insuffisance de la reproduction et les divergences des opinions.

« Mais ce qui est clair aux yeux de tout le monde, c'est que, pour empêcher l'anarchie des esprits, cette ennemie redoutable de la vraie liberté, l'Empereur avait établi dans sa famille d'abord, dans son Gouvernement ensuite, cette discipline sévère qui n'admettait qu'une volonté et qu'une action ; je ne saurais désormais m'écarter de la même règle de conduite.

« Sur ce, monsieur et cher cousin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» NAPOLEON. »

La Presse publie la lettre suivante, adressée par S. A. I. le prince Napoléon (Jérôme), à S. M. l'Empereur :

« Sire,

« A la suite de la lettre de Votre Majesté, du 23 mai, et de sa publication au *Moniteur* de ce matin, je donne ma démission de vice-président du conseil privé et de président de la commission de l'Exposition universelle de 1867.

« Veuillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis,

» De Votre Majesté,

» Le très-dévoué cousin.

Signé : » NAPOLEON (Jérôme).

» Palais-Royal, le 27 mai 1865. »

Le Corps-Législatif a reçu communication du projet de loi sur l'enseignement primaire, élaboré par le conseil d'Etat sur les bases de

la note publiée par le *Moniteur* après le rapport de M. Duruy, qui, on s'en souvient, concluait à l'enseignement obligatoire.

Il serait vivement à désirer que ce projet pût être discuté cette année. Les questions qui se rattachent à l'instruction publique sont des plus importantes, et le rapport sur l'enseignement secondaire spécial étant déjà déposé, il y aurait peut-être à coordonner ces deux sortes d'enseignement, qui se touchent par tant de points.

Le nouveau projet et l'exposé des motifs, présentés par M. Genteur, ont été distribués au Corps-Législatif.

Comme l'explique fort bien l'exposé des motifs, la nouvelle loi a un double but : étendre la liberté qu'ont déjà les communes d'établir la gratuité complète, et organiser l'éducation primaire des filles d'une manière spéciale et appropriée à leur condition dans la société. Tous les articles du projet se réfèrent à ces deux dispositions fondamentales.

On a remarqué que la suppression du brevet de capacité, qui avait été annoncée par la note du *Moniteur*, n'est pas reproduite dans le projet.

Dans sa séance de vendredi, le Corps-Législatif a voté les derniers articles de la loi relative aux conseils de préfecture. L'ensemble du projet de loi a été ensuite adopté par une majorité de 212 voix contre 14.

En rapprochant ces chiffres de ceux qui se sont produits sur le vote relatif à l'article 4 au sujet de la présidence des conseils de préfecture, on trouve que 60 députés se sont détachés de leurs collègues de l'opposition quand

il s'est agi de faire acte d'adhésion au projet du gouvernement.

La Chambre s'est ensuite occupée du projet de loi relatif à la liberté provisoire.

La discussion générale a été close et la discussion des articles renvoyée au lendemain.

Les journaux de Florence publient une dépêche de Rome ainsi conçue :

« La mission officieuse du comte de Revel a pleinement réussi. Les négociations politiques continuent. Le projet de concordat entre le pape et le roi comprend vingt-cinq articles, outre les articles secrets. Toutes les puissances catholiques seront invitées à adhérer à cet acte ; l'Espagne a adhéré en grande partie ; maintenant, on traite avec le Portugal, les Etats autrichiens et allemands.

« On a permis d'exposer à Rome, devant les montres des libraires, le portrait du roi d'Italie. »

Le journal *il Pensiero italiano*, à qui nous empruntons cette dépêche, relève, dans la *Civiltà cattolica*, une phrase qu'il trouve avec raison très-significative de la part d'un recueil si hostile jusqu'à ce jour au gouvernement italien.

La *Civiltà*, à propos des négociations avec Rome, dit « que le gouvernement de Victor-Emmanuel est beaucoup plus fort en réalité qu'il ne semble l'être. »

Nous laissons, bien entendu, aux journaux de Florence la responsabilité de leurs informations et de leurs appréciations, mais au moins on y peut voir une preuve que le succès des négociations avec Rome est considéré aujour-

FEUILLETON.

11

LE PARRAIN ET LE FILLEUL.

NOUVELLE MARITIME.

(Suite.)

Le maître d'école du vaisseau *la Couronne*, vieux second chef de timonnerie, bâti, butor et brise-raison, fort estimé dans la maistrance comme savant, refusa sans miséricorde à Fil-de-Carret de lui mettre une plume à la main, jusqu'à ce qu'il sût épeler sans fautes. Au bout de deux ans le vaillant garçon, dont la lecture faisait l'unique chagrin, résolut d'apprendre à lui seul et en cachette à former ses vingt-quatre lettres. Un modèle fourni par un camarade, le blanc et l'ardoise qui servaient pour la leçon d'arithmétique, furent ses instruments. Tant bien que mal, il s'en tira.

En revanche, il savait sur le bout du doigt ses quatre règles et les trente-deux aires de vent de la bousole.

Vers la fin de la campagne, il fut attaché comme pilotin au service de la timonnerie et se signala

constamment par son zèle. Il continuait cependant de porter le sobriquet vulgaire de Fil-de-Carret ; mais, au retour à la Martinique, ayant un beau jour obtenu la permission d'aller laver son linge à la rivière Madame, il joua de bonheur.

Grossi par les pluies de l'hivernage, le courant était rapide ; un habitant, emporté par son cheval, y tombe en poussant les hauts cris ; le mousse se précipite à la nage, et au péril de la vie sauve non seulement l'homme, qui, fort grand et non moins maladroit, faillit par dix fois l'entraîner au fond, mais encore le cheval, effrayé, affolé, infiniment peu maniable.

Quoique Fil-de-Carret, suivant en ceci les conseils du modeste Barbejean, n'eût point parlé de son trait de courage, la nouvelle ne tarda point à s'en répandre à bord. Le commandant le nomma novice, ce qui lui donna droit à six francs par mois de plus et à la ration de vin. Et l'équipage lui décerna les surnoms honorables de : *Pare-la-Coque*, *Hale-en-Dedans* et *Va-de-Bon-Cœur*.

Le dernier prévalut.

— *Va-de-Bon-Cœur* est soigné, ça me plaît pour toi, mon filleul, dit à cette occasion maître Barbejean du ton le plus paternel. Quand je fumerai ma

pipe, après branlebas de couchage, je te permets de m'aborder en me disant : « Bonsoir, parrain, » et même de m'appeler comme ça, hors de service, une fois le temps, sans trop.

Touché d'une telle récompense, le novice Va-de-Bon-Cœur, se fût fait hacher en morceaux pour son digne maître.

Peu d'instants après le brusque départ de son excellent petit garçon, la mère Yvonne, chrétienne pleine de foi, qui en toutes ces choses avait vu le doigt de Dieu, courut à la ferme, réveilla ses autres enfants et partit avec eux pour Brest ; contrairement à sa coutume, elle laissa toutes ses denrées aux mains des revendeuses de sa connaissance pour se rendre à la pointe aux Signaux, d'où l'on domine la rade. Elle vit donc de ses propres yeux le vaisseau *la Couronne* prendre la mer. Agenouillée sur le gazou, elle pria longtemps avec ferveur. Morris le kloarek, la jeune Yvonne, Ronan et Fantik priaient autour d'elle.

Puis on attendit impatiemment la première lettre du mousse, aimable missive, qui répandit la joie dans la chaumière. Une seconde, une troisième lettre produisirent le même effet ; mais la dernière, en

date de Toulon, y causa le plus fâcheux désappointement.

Jean, le soldat, était définitivement congédié grâce aux démarches des protecteurs de maître Barbejean, qui, désormais, ne parlait plus des commissaires ni en mal parce qu'il leur devait trop de bien, ni en bien parce qu'il lui restait trop de préjugés de matelot pur sang. Morris le kloarek avait pu abandonner la charrue et reprendre ses études au presbytère, où tout le monde l'aimait. La jeune Yvonne, fraîche et bien portante, était d'âge à rendre les meilleurs services et à être demandée en mariage. On avait même déjà parlé à son propos des visites assez fréquentes du fils d'un riche cultivateur du voisinage. Ronan devenait un excellent berger. Fantik s'utilisait. Enfin, la récolte avait été très-bonne.

Mais le vaisseau *la Couronne*, au lieu de revenir à Brest, reprenait armement à Toulon, et maître Barbejean, par cent motifs qui parurent également détestables à la fermière, n'avait pas voulu être congédié. Il prétendait que Va-de-Bon-Cœur ne serait décidément matelot qu'après une nouvelle campagne sous ses ordres ; en aucun cas, du reste, il n'aurait souffert que son filleul fit le damnable voyage par terre de Toulon à Brest.

d'hui comme une chose-toute simple et toute naturelle.

M. le baron de Malaret, le ministre plénipotentiaire français en Italie, a quitté définitivement Turin le 24 au soir pour se rendre à Florence, siège du gouvernement italien.

Toutes les autres légations sont, à cette heure, également établies à Florence.

Un incident d'une évidente gravité s'est produit dans les principautés danubiennes. Le patriarche de Constantinople a décidé en synode que les lois votées par les Chambres roumaines, concernant le mariage civil, la sécularisation des biens du clergé et l'institution d'une Eglise nationale, sont contraires au dogme et entraînent la peine de l'excommunication.

Un évêque a été envoyé à Bucharest pour notifier cette sentence au prince Couza; mais les dépêches prétendent qu'à la suite de divers faits de nature à exciter les esprits, il a été reconduit à la frontière par la gendarmerie.

D'après une correspondance adressée d'Altona au *Moniteur*, les divers partis dans le Sleswig-Holstein continuent à agiter les esprits par la voie de la presse et des réunions. Il s'est formé à Rendsbourg un comité de trente-six personnes ayant à sa tête des hommes considérables, tels que le comte de Reventlow, bailli de l'île de Fehmarn, et les docteurs Ipethmann, Andelmann et Lehmann, membres du Nationalverein. Dans une réunion tenue le 28 avril, ce comité a publié le programme suivant :

« Le devoir national et l'intérêt du Sleswig-Holstein exigent que l'on reconnaisse à la Prusse tous les droits auxquels elle peut prétendre comme puissance protectrice.

« Nous entendons par ces droits : souveraineté entière et perpétuelle sur terre et sur mer, et nous voulons qu'ils lui soient assurés avant tout règlement définitif de nos affaires intérieures. »

Ce programme a déjà réuni beaucoup d'adhésions.

On écrit de Berlin, le 27 mai :

M. de Bismark a envoyé, le 24, à M. de Werther, l'ambassadeur prussien à Vienne, une dépêche dans laquelle il maintient que les Etats des duchés, convoqués d'après la loi de 1854, doivent être consultés sur la loi électorale de 1848, comme base de la représentation future, afin de maintenir la continuité du droit dans les duchés.

Le comte de Mensdorff a fait déclarer, ici, que le gouvernement autrichien était prêt à appuyer cette manière de voir.

Le commissaire prussien a été chargé d'une enquête au sujet des plaintes des populations du Nord du Sleswig.

Le *Journal de Dresde* dit que le roi vient d'adresser une lettre au ministre de la justice pour l'informer qu'à l'occasion de la naissance du prince, il accorde une amnistie complète pour tous les délits politiques commis depuis 1849.

Les injures faites au consul anglais et à des sujets anglais en Abyssinie ont donné lieu, dans la Chambre des lords en Angleterre, à une discussion qui s'est terminée par un vote où le gouvernement a été battu d'une voix. Il s'agissait d'une motion présentée par lord Chelmsford dans le but d'obtenir communication des papiers ayant trait à cette affaire.

On lit dans la France :

Les dernières nouvelles des Etats-Unis d'Amérique nous apprennent que le gouvernement de Washington a donné des ordres formels pour empêcher les enrôlements qui, en violation des lois fédérales, auraient pour but de préparer des expéditions d'émigrants contre le Mexique.

Cette résolution, du reste, trouve dans l'armée fédérale, qui va être en grande partie licenciée, un assentiment que nous sommes heureux de voir énergiquement exprimé par le major général Rosenkranz, dans un discours qu'il a prononcé le 11 de ce mois à la Chambre législative de Boston.

Le *Herald*, de New-York, prétend que Juárez a parfaitement le droit d'équiper des corsaires à New-York pour le Mexique. Soit; mais le gouvernement américain a le droit de les retenir, et s'ils parviennent à s'échapper, les Français et les soldats de l'empereur Maximilien ont celui de les traiter en pirates. « Il serait seulement regrettable, fait très-judicieusement observer à ce sujet le *Courrier des Etats-Unis*, que les vainqueurs de Puebla et d'Oajaca eussent à combattre des adversaires si peu dignes d'eux; c'est de la police et non de l'armée que devraient relever les émules de Walker. »

Une dépêche de New-York, du 17 mai, contient les nouvelles suivantes :

Le *Times* assure que M. Davis sera renfermé au fort Lafayette. Ce journal conseille de le livrer au bourreau afin de jeter l'infamie sur l'insurrection.

Le *Herald* ne croit pas que M. Davis puisse échapper à la peine capitale.

La *Tribune* espère qu'il sera traité comme prisonnier sous la protection de la dignité et de l'honneur du peuple américain.

Des témoins entendus dans le procès des conspirateurs, déclarent avoir vu Booth en conversation avec Saunders dans le Canada. Booth aurait aussi eu des conférences secrètes avec des officiers confédérés en Virginie.

Tous les prisonniers sont chargés de fers. Des meetings pour la continuation de la guerre ont eu lieu en Louisiane et dans le Texas.

Les fédéraux organisent à la Nouvelle-Orléans une expédition contre le Texas. Les gouverneurs Brown, de la Georgie, et Vauce, de la Caroline du Nord, ont été arrêtés.

On lit dans le *Times*, sous la date de New-York, 17 mai :

Des dépêches de Greensborough, dans la Caroline du Nord, du 4 mai, constatent que, sur la publication d'un ordre du général Schofield, déclarant tous les esclaves de cet Etat libre, plusieurs d'entre eux ont refusé de travailler, et ont demandé à être entretenus gratuitement par leurs anciens maîtres. On annonce qu'il en est résulté des conflits entre les blancs et les noirs, et qu'il y a eu mort d'hommes dans plusieurs cas.

Des détachements de troupes fédérales ont été formés pour la protection des blancs et pour forcer les nègres à se suffire à eux-mêmes.

LE PROCÈS DES COMPLICES DE BOOTH.

Le procès des complices de Booth a commencé le 9 mai à Washington. La commission militaire s'est assemblée et a reçu communication de l'ordre du président Johnson qui la constitue.

Le conseil de guerre se compose des généraux Hunter, Wallace, Kantz, A. Howe, R. Foster, J. Ekin, T. Harris, du colonel Tompkins et du lieutenant-colonel Claudin, du 8^e Illinois.

M. Holt remplit les fonctions de juge avocat général, assisté par MM. Bingham et Burnett, substitués. Le général Hartrauft a été nommé prévôt du conseil de guerre.

Les prisonniers ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils sont innocents et ils ont affirmé qu'ils peuvent prouver leurs dires. Ils ont reçu l'autorisation de choisir leurs défenseurs. Ils ont demandé des avocats.

La commission militaire siège dans une salle de l'ancien pénitencier, qui est aujourd'hui englobé dans l'arsenal de construction de la marine. Les prisonniers sont enfermés dans le même bâtiment, où d'anciennes cellules ont été rouvertes pour leur donner abri.

On continue à prendre de grandes précautions pour les isoler du monde extérieur et pour les empêcher de se communiquer mutuellement leurs pensées ou leurs craintes.

Les malheureux sont, du reste, dans un état de prostration qui touche à l'anéantissement. Ils n'ont plus, pour la plupart, qu'une préoccupation, c'est la crainte d'être à chaque instant exterminés par la populace.

On assure que trois employés du théâtre Ford sont tellement compromis qu'ils n'éviteront pas la peine de mort. Ils auraient aidé Booth dans ses préparatifs et dans sa fuite.

Le propriétaire lui-même, M. Ford, est incarcéré au Vieux-Capitole, mais il n'est pas compris dans l'accusation.

Le théâtre est toujours gardé militairement. Personne ne peut y entrer sans un permis du secrétaire de la guerre. Il est conservé exactement dans l'état où il était dans la soirée de l'assassinat.

Nous n'avons pas de rapports sur les débats, puisque, aux premières séances, la presse n'était pas admise dans l'enceinte du tribunal; mais, comme on a pu le voir par une dépêche reçue hier, cette interdiction a été levée. Les prochains journaux américains nous apporteront donc un compte-rendu circonstancié du procès.

Toutefois, à défaut de ces rapports, nous avons quelques détails sur les principaux accusés.

L'héroïne du moment est la femme Surratt. Triste héroïne, en vérité! C'est une femme de cinquante à cinquante-cinq ans, grande, forte, laide, œil gris et pénétrant, regard assuré, cheveux d'un blond terne, désinvolture masculine, moitié soldat, moitié virago. Elle a, sous la chaîne, — car tous les accusés sont enchaînés, plus de fermeté qu'aucun des hommes qui partagent son sort. C'est elle qui, de compte à demi avec Booth, a médité, préparé, organisé la conspiration.

Quand le jour a été fixé, c'est elle qui a donné les instructions aux conjurés et assigné à chacun son rôle; puis elle a passé au Maryland et préparé les étapes de la fuite. Son fils, John Surratt, devait assassiner le secrétaire de la guerre, mais il s'est enfui la veille et s'est dirigé vers le Canada en passant par Springfield (Massachusetts). Ses deux filles ont aussi été arrêtées, quoiqu'il paraisse évident qu'elles ont été tenues à l'écart du complot. L'une, Annie, est morte en prison. L'autre paraîtra au banc des témoins.

Arnold, qui s'est constitué prisonnier à la forteresse Monroë, a fait des révélations intéressantes. Il a dit que le plan primitif était de s'emparer de M. Lincoln dans Pennsylvania avenue, qu'il avait l'habitude de parcourir seul tous les jours, à une heure avancée de la soirée, en se rendant du département de la guerre à la Maison-Blanche. Une fois saisi, le président devait être entraîné à travers les jardins de la Maison-Blanche, dans un endroit connu sous le nom de Van Ness House, dans la dix-septième rue, près du confluent du Tibre et du Potomac.

Cette maison est un vaste et commode édifice haut de deux étages et demi. Toutes les cloisons intérieures sont en briques et se prolongent à travers le cellier jusqu'au sol. L'un des compartiments souterrains formés par ces cloisons communique à l'étage supérieur par une trape; il était destiné à servir de cave à vin; un autre servait de cachot à esclaves, un autre de glacière.

— Vous m'avez confié un bon enfant, je veux vous rendre un homme, et ce n'est pas à son âge que je le laisserais traverser seul Marseille, Lyon et Paris, pays de perdition!

En conséquence avec de nouveaux chefs et de nouveaux camarades, le parrain et le filleul firent voile pour la mer du Sud. La campagne, cette fois, ne pouvait durer moins de trois ans.

Malgré la prospérité de sa maison, la mère Yvonne était souvent triste en pensant à son plus jeune fils, qu'elle ne s'accoutumait pas à nommer *Va-de-Bon-Cœur*, encore que tous ses enfants trouvaient ce surnom-là magnifique.

XI. — LA LETTRE DU NOVICE.

De Taïfi, ce 19 mai, jour de Saint-Yves, notre bienheureux patron.

« Ma chère et bonne mère,

« Enfin! enfin! enfin! à la fin des fins, je vous écris moi-même, de ma main, en demi-grosse, avec une plume et de l'encre, que je manœuvre roide comme balle, fier comme Artaban, crâne comme un cotre. Que ce soit donc votre bouquet de fête; voici la chose.

« Notre ancien maître d'école était, sauf votre

respect, un âne grand calibre. Il a été remplacé à Toulon par un jeune fourrier, un malin, qui m'a expliqué en droiture la lecture, l'écriture et l'orthographe, le plus pire, me disant : « La raison de la raison, c'est que c'est sans raison; ne cherche pas tant de raisons puisqu'il n'y a pas de raisons. » Pour lors, je m'y suis mis tout tranquillement sans y rien comprendre, et ça va tout seul. — Quand vous irez à Sainte-Anne du Porzik, brûlez-y un cierge, je vous en prie, à l'effet de remercier la bonne sainte Anne et la sainte Vierge aussi de m'avoir rendu la tranquillité, rapport au diable bleu que je voyais en travers de l'alphabet depuis a jusqu'à z. Le restant navigue en bonne route.

« Faut vous dire, en vous disant, que la mission du vaisseau étant un brin secrète, il y en avait à bord un tas qui bavardaient, — des Provençaux, des Parisiens, des Gascons, — disant ci et ça, blanc, rouge, noir, de toutes les couleurs. Rien de pire que de jacasser de même sous voiles. Mon parrain, étant un ancien, s'en gardait bien, lui : « Parlons peu, dit-il, c'est le moyen de parler comme il faut et d'avoir bon vent. » Baste! les Bretons s'en mêlaient, et on a tant jase qu'approchant le cap Horn, nous vous empoignons un coup de foudre

numéro un. Quinze jours sans pouvoir allumer le feu de la cuisine. Autant d'eau dessus que dessous. Heureusement notre vaisseau est solide au poste. Il y a eu de l'ouvrage pour tout le monde. Après le coup de vent mon parrain m'a pris bonnement par mon anneau d'oreille : « Va-de-Bon-Cœur, me dit-il, tu es quasiment matelot. » Le second et le commandant m'ont fait passer matelot de troisième classe : à mon âge, ça ne se voit pas souvent.

« Le cap Horn étant doublé, nous avons trouvé dans le nord-nord-ouest beau temps, belle mer, jolie brise. Le ciel était clair comme bluet à midi, plus rose que rose matin et soir, et la nuit, des étoiles qu'on n'a jamais vues chez nous se promenaient sur nos mâts et nos vergues, à travers le grément, en manière de feux d'artifice.

« Pour lors, mère, dans la même quinzaine nous avons vu deux combats, quoique nous soyons en temps de paix, et voilà donc pourquoi notre mission était un secret qui n'a plus rien de secret, la mèche étant éventée.

« Sur trois vaisseaux anglais de la compagnie des Indes, les équipages, des lascars finis, ayant tué leurs officiers, pirataient par toutes ces îles, commandés par un pareil à Nathan le fibustier, un

Français, dit-on, un fils à l'émir Bahar, dit l'autre, n'importe! Ils portaient en tout cent cinquante canons, je les ai comptés. Et ils avaient des canonniers européens : « C'est positif, » a dit maître Barbejean. Du depuis, près d'un an, ils ne faisaient que brûler et saccager au large, à terre, de tous les bords; ils ont pillé les côtes, pris des villages et même des villes, emmenant les garçons, les femmes et les enfants pour les rendre esclaves à Varouni, à Holo et encore chez les anthropophages, à savoir, les sauvages qui mangent de l'homme.

« — Voile!... trois voiles!... Bon, branlebas général de combat, ça va chauffer!

« Les trois vaisseaux étant donc ensemble, nous avons eu du mal, la première fois. Nous en coulons un; les deux autres se sauvent. La seconde fois, nous en coulons encore un; mais, l'autre ayant sauté en l'air, ç'a été de même. Les forbans ne riront plus, j'en réponds. Ils ont perdu la peau avec les os; leurs navires de damnation sont leurs tombeaux au fond de la mer.

« J'ai fait gentiment mon service de pourvoyeur dans la batterie basse, allant bon pas, mère, à mon canon, ou pour mieux dire, à mes deux canons puisque nous armions les deux bords; la poudre n'a

La propriété est, en outre, fermée par un mur en briques du côté de la rue, et entièrement masquée par un rideau d'arbres; c'était, en un mot, un endroit mystérieux, impénétrable aux yeux du dehors, et ne laissant rien transpirer du dedans. C'est là que devait être enfermé M. Lincoln après son enlèvement projeté. On sait que le plan a été abandonné; mais on ignore encore pourquoi et quelle circonstance l'a fait échouer.

M. Green, propriétaire de cette maison, et sa femme, sont prisonniers au Vieux-Capitol. La maison est gardée par un poste militaire.

Harrold, de son côté, est accusé d'avoir aidé l'assassin dans l'accomplissement de son crime et dans sa fuite; Payne, d'avoir attenté à la vie de M. Seward, et Atzerodt d'avoir attendu le président Johnson et le général Grant pour les assassiner.

Depuis les débuts du procès, les preuves de culpabilité semblent s'accumuler contre tous les prisonniers. Un témoin a déclaré que Surratt s'était rendu à Richmond avec une dame, dans le courant du mois de mars dernier et qu'à son retour à Washington, il avait en sa possession environ deux cents dollars en or. Il se serait vanté alors d'avoir causé avec MM. Jefferson Davis et Benjamin, et de savoir pertinemment que Richmond ne serait pas évacué.

A son retour de Richmond, Surratt partit pour Montréal et ne revint à Washington que la veille de l'assassinat de M. Lincoln.

Voilà où en était au départ du dernier courrier, le procès des complices de Booth.

On mande d'Alger, le 27 mai, 8 h. du matin.

Hier, dans l'après-midi, l'Empereur s'est rendu à bord du *Solférino*, et, après avoir distribué des récompenses aux officiers de l'escadre, Sa Majesté est allée visiter la frégate qui porte le pavillon amiral de la flotte italienne.

Alger, 27 mai, 10 h. du matin.

L'Empereur part pour Philippeville, il vient de quitter Alger au milieu d'un concours de population européenne et musulmane, et aux acclamations les plus chaleureuses et les plus enthousiastes. Tous les bâtiments dans le port et les flottes cuirassées italienne et française en rade, sont pavés. Les matelots sont sur les vergues et saluent l'Empereur de leurs hurrahs. Les salves d'artillerie des bâtiments et des forts leur répondent. Une foule compacte, aux costumes les plus variés, garnit les quais, les rampes, les balcons et les terrasses en amphithéâtre jusqu'à la Kasbah. Un soleil splendide ajoute encore à la grandeur et à l'éclat de cet imposant spectacle.

En partant, l'Empereur a dit au maire d'Alger: « Je pars avec une confiance entière dans

l'avenir de l'Algérie et avec une foi profonde dans sa prospérité future. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt des bons du Trésor, à partir du 29 mai inclusivement, est fixé comme il suit:

A 2 0/0, pour les bons de 3 à 5 mois;
A 2 1/2 0/0 — — 6 à 11 mois;
A 3 0/0 — — à un an.

— Samedi au soir, vers minuit et quart, les passants s'arrêtaient sur les boulevards pour contempler, dans la direction du sud-est, une immense lueur rougeâtre: c'était le reflet d'un incendie qui venait d'éclater dans une baraque en planches située au milieu de la gare des marchandises de la ligne d'Orléans, dite gare d'Ivry.

Cet incendie prenait bientôt de gigantesques proportions. Les flammes, alimentées par une assez forte brise, se répandaient de tous côtés, dévorant tour à tour les chantiers de bois environnants au nombre de cinq, et atteignant un entrepôt de vins et d'alcools qu'elles ne tardaient pas à consumer.

Le feu, en gagnant les pièces de spiritueux, produisait de formidables détonations qui ajoutaient encore à l'horreur de la scène.

Peu d'instants auparavant, on avait vu un homme, debout sur une pile de bois, tomber dans le foyer incandescent et y trouver la mort avant même qu'on eût le temps de songer à courir à son secours.

Des brancards, portant des blessés, traversaient de temps en temps la foule compacte qui assistait à ce lugubre spectacle. Dix-huit à vingt personnes ont été plus ou moins grièvement atteintes. Parmi elles, nous avons entendu citer les noms suivants: MM. Gatellier, Billault et Paul Barnous.

A la première nouvelle du sinistre, les pompiers de tous les postes de Paris étaient accourus. Quelques minutes après, des détachements des 40^e, 58^e et 68^e de ligne, ainsi que le 2^e bataillon des chasseurs à pied, venaient se joindre à eux et leur prêter un ardent concours.

La foule, dont on ne saurait trop louer le zèle, apportait de son côté ses bras et son courage pour combattre le fléau dévastateur.

M. Nusse, chef de la police municipale, était l'un des premiers rendus sur le théâtre de la conflagration. Il n'a cessé de faire preuve d'intelligence et d'énergie, aidé dans son œuvre de dévouement par MM. Lavoisier, Audinot et autres, dont nous regrettons de ne pas connaître les noms.

La garde de Paris faisait le service de la police, tandis que trente pompes municipales, sans compter celles de la gare d'Orléans et

des usines du voisinage, fonctionnaient pour éteindre l'incendie.

A l'heure où nous écrivons, le feu est circonscrit; mais le foyer reste encore incandescent, malgré les masses d'eau que les pompiers ne cessent d'y répandre.

Chronique Locale.

M^r l'évêque d'Angers est arrivé hier soir à 7 h. dans notre ville, et a été conduit processionnellement à l'église St-Pierre, remplie depuis longtemps d'une foule de fidèles venus pour recevoir sa bénédiction.

M^r donne aujourd'hui la confirmation aux enfants de la ville, et doit nous quitter dès demain matin pour se rendre à Montsoreau.

Monseigneur Angebault fait en ce moment sa visite pastorale dans notre arrondissement. Il est accueilli dans toutes les communes où il passe avec les témoignages de sympathie les plus sincères, et son voyage est une suite non interrompue d'ovations. Chaque commune rivalise de zèle pour recevoir dignement le premier pasteur du diocèse; les arcs de triomphe, guirlandes, fleurs, etc., se multiplient partout sur son passage.

La saison des bains est à peine ouverte et déjà elle est signalée par un accident. Dimanche, trois jeunes gens de l'Ecole de cavalerie étaient à se promener sur le bord de la Loire, dans la prairie du Bray, et ils eurent la fâcheuse idée de se mettre à l'eau en un endroit profond. L'un d'eux ne savait pas nager, aussi perdit-il pied aussitôt.

Ses camarades, peu habiles en natation, parvinrent cependant à le retirer, et à le déposer sur le rivage. Il donnait encore quelques signes de vie. Malgré tous leurs efforts, ils ne purent arrêter l'asphyxie et le pauvre jeune homme expira entre leurs bras.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le bruit court qu'à son retour d'Algérie, l'Empereur aurait l'intention de s'arrêter à Ajaccio pour visiter le monument qui vient d'être élevé à l'Empereur Napoléon et à sa famille.

Une triste nouvelle nous parvient au dernier moment. M. le maréchal Magnan, sénateur, commandant de l'armée de Paris, est mort hier lundi après une courte maladie, qui ne laissait pas prévoir cette fin funeste.

Turin, 28 mai. — On assure que M. Veggezi retournera à Rome au milieu de la semaine prochaine.

Bruxelles, 28 mai. — L'Indépendance belge publie un rapport des officiers du contingent belge au Mexique annonçant que 3,500 juaristes, sous les ordres de Regules, ont surpris

un détachement belge, le 11 avril, à Tacamburo. Les Belges eurent environ 30 morts et de nombreux blessés. Le reste fut obligé de capituler. Le colonel Potier vengea les Belges le 24 avril, à Yanijuco, par la défaite du corps de Regules, dont 500 hommes furent mis hors de combat.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 27 mai.

Revue politique de la semaine. — Inauguration du monument de Napoléon I^{er}, à Ajaccio. — Courrier de Paris. — Voyage de l'Empereur en Algérie. — Revue scientifique. — *Circé*, nouvelle (suite). — Excursion des délégués du commerce universel, à Suez. — Salon de 1865. — Bibliographie: *Itinéraire de la France*, par M. Adolphe Joanne. — Fête séculaire du Dante, à Florence (suite et fin). — Salon: tableaux reproduits par l'Illustration. — Exposition des chiens, à Paris.

Gravures: Arrivée de l'Empereur au comice agricole de Bouffarick. — Bal donné à l'Empereur par M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, au palais de Mustapha. — Arrivée de l'Empereur à Blidah. — Déjeuner de l'Empereur au ruisseau des Singes, près Médéah. — Inauguration du monument de Napoléon I^{er}, à Ajaccio. — Salon: *Charge de l'artillerie de la garde impériale, à Traktir, en Crimée*, par M. Schreyer; — *Le Baiser enfantin*, par M. Eugène Feyen; — *Un Cardinal romain montant dans son carrosse, devant l'église Saint-Jean-de-Latran*, par M. Heilbuth. — Excursion des délégués du commerce universel, à Suez (3 gravures). — Exposition des chiens au Cours-la-Reine (5 gravures). — Rébus.

Marché de Saumur du 27 Mai.

Froment (l'hectol.)	15 60	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité.	15 —	Paille hors barrière	52 06
Seigle.	9 —	Foin.	id. 96 64
Orge.	8 50	Luzerne (les 750 k)	97 50
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle.	120 —
Fèves.	14 —	— de luzerne.	100 —
Pois blancs.	26 —	— de colza.	28 50
— rouges.	26 —	— de lin.	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	52 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	48 —	— cassées (50 k.).	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité 150 à 180
Id.	2 ^e id. 100 à 120
Ordin., env. de Saumur.	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Saint-Léger et environs.	1 ^{re} id. 45 à »
Id.	2 ^e id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs.	1 ^{re} id. 42 à »
Id.	2 ^e id. 38 à »
La Vienne, 1864.	1 ^{re} id. 32 à 36
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1864.	1 ^{re} qualité 90 à 120
Champigny, 1864.	1 ^{re} id. 220 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Varrains, 1864.	1 ^{re} id. 80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Restigny 1864.	1 ^{re} id. 75 à 85
Chinon, 1864.	1 ^{re} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

jamais manqué le quart du quart d'une minute. Mais vers le milieu du second combat, la mer étant grosse, il a fallu fermer nos sabords. J'ai trouvé de l'ouvrage à la manœuvre auprès de maître Barbejean, qui, sur la fin, m'a serré la main en disant: « Tu es matelot. » En voilà un compliment premier brin! J'étais fameusement content, allez!

« Le commandant a fait mettre à l'ordre du jour une trentaine d'hommes: maître Barbejean le premier, moi le dernier, comme le plus jeune. C'est couché sur la table de loch et sur le journal des officiers.

« Le meilleur de tous, mère, c'est que mon parrain a viré de bord en grand, quant à moi. Tant que j'étais mousse et qu'il m'apprenait le métier, il était dur comme fer. Je le trouvais des fois pis qu'un ours, n'écouterait rien, me donnant toujours tort. A cette heure, il me donne quasiment toujours raison. A preuve que, parlant de l'ancien maître d'école, comme je lui disais: « Tenez, parrain, sans vous offenser, ce soi-disant savant était une franche bourrique. » Savez-vous ce qu'il me répond en riant? « Dame! mon petit, ça se pourrait bien. » Et dans les temps, à contre, il me campe une calotte et m'envoie, de grosse mer, reverdir pour deux

heures sur les barres du grand catacois.

« Maître Barbejean commença de changer le jour où je déhalai de la rivière Madame mon gros créole avec son cheval, mais à présent c'est cinquante fois plus gentil. Figurez-vous, mère, qu'il lui arrive de temps en temps de m'appeler: « Mon matelot! » Moi, un failli gars, être appelé de même par un homme pareil! Je serais capable d'en avoir de l'orgueil, si ce n'était pas défendu par le catéchisme. »

Sous peine d'obscurité, la prose de Va-de-Bon-Cœur demande commentaire, car il semble se répéter, lorsqu'en réalité il ne se répète pas. Après le combat, son maître ne lui a fait qu'un compliment. Il a simplement constaté que le jeune marin sait décidément le métier et mérite le nom de matelot. Maintenant, c'est au sens affectueux d'ami et de frère qu'il emploie le même terme. De là l'enthousiasme reconnaissant, l'élan de fierté, la tentation d'orgueil du naïf et vaillant garçon.

« Dans la langue des marins, si souvent grandiose et trop souvent méconnue parce qu'elle n'est pas assez comprise, a dit l'auteur de ce récit en s'efforçant précisément de la faire mieux comprendre par

un ouvrage littéraire qui n'a point d'autre objet (1), il est un mot entre autres, qui s'est ennoblé et poétisé au contact des rudes hôtes de l'Océan, c'est le mot matelot, dont les acceptions dérivées sont tour à tour le témoignage de l'amitié, l'appel au dévouement, la louange suprême, le synonyme de frère, le synonyme de héros.

« Par une touchante extension, le mot matelot signifie ami. Sous la misaine, aucun autre terme ne rend si bien l'idée d'une généreuse confraternité. Pour son matelot, on est toujours prêt à donner son quart de vin, sa bourse, son sac ou sa vie.

« Je suis ton matelot, devra se traduire par: Tu peux compter sur moi en toutes circonstances.

« Parle-t-on d'un officier et dit-on de lui: C'est un matelot! on fait son éloge le plus complet; on le proclame homme de cœur, brave, généreux, habile marin. Dire que Jean Bart, chef d'escadre, était un matelot, c'est résumer éloquentement l'histoire de

(1) *Le langage des marins*, recherches historiques et critiques sur le vocabulaire maritime. Expressions figurées en usage parmi les marins. Recueil de locutions techniques et pittoresques, suivi d'un index méthodique.

ses manœuvres hardies et de ses faits d'armes incroyables.

« Dans un sens absolu, matelot signifie encore: franc, honnête, dévoué.

« Il est beau que le pauvre laboureur de la mer n'ait pas d'expression plus forte pour peindre la loyauté, le courage, l'abnégation. N'a-t-il point fait ainsi naïvement et fidèlement son propre panégyrique? — A ceux qui ont quelque connaissance du cœur humain de répondre à cette question. »

(La suite au prochain numéro.)

Jeudi matin, raconte le *Journal d'He-et-Vilaine*, un jeune garçon de treize ans était occupé à garder des vaches dans l'enceinte du Polygone. Profitant d'un moment où la sentinelle chargée de la garde des canons avait le dos tourné, il monta sur une pièce dont il avait préalablement ôté la clavette au moyen de laquelle le canon tient à l'affût. Le poids de son corps fit faire à la pièce un mouvement de bascule, et le malheureux, se trouvant engagé dessous lorsqu'elle toucha la terre, eut la poitrine écrasée. La mort a été instantanée.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Pineau, huissier à Doué, du vingt-neuf mai mil huit cent soixante-cinq,

Il appert :

Que la dame Marie Monnier, femme de François Lemée, marchand grainetier, demeurant à Doué-la-Fontaine,

A formé contre son mari, par-devant le Tribunal civil de Saumur, une demande en séparation de biens et a constitué M^e Chedeau, avoué, sur cette demande.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-neuf mai mil huit cent soixante-cinq.

(249) CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du vingt-neuf mai mil huit cent soixante-cinq,

Il appert :

Que la dame Marie Bonneau, femme du sieur Jean Huet, demeurant à Saumur, agissant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire,

A formé contre son mari, par-devant le Tribunal civil de Saumur, une demande en séparation de biens et a constitué M^e Chedeau, avoué à Saumur, sur cette demande.

Dressé à Saumur, le vingt-neuf mai mil huit cent soixante-cinq.

(250) CHEDEAU.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{lle} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 5 juin 1865, il sera procédé, à trois heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,600 quintaux de foin, 775 quintaux de luzerne, 8,600 quintaux de paille et 2,600 quintaux d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 5), où le public sera admis à en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Saumur. (248)

A CÉDER

Pour cause de départ,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

Dans un très-bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER

CAFÉ NATIONAL

Situé à Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. HEGRON. (213)

A LOUER

Présentement,

MAISON DE DÉBIT,

Place de l'Arche-Dorée, occupée précédemment par M. Guinrandy père.

S'adresser à M. MORANCÉ ou à M. GUINRANDY, rue du Portail-Louis. (199)

A LOUER

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines ; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue ; au 2^e étage, une chambre et un grenier ; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1865,

UNE PORTION DE MAISON, PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (235)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (185)

ON DEMANDE

Un apprenti pour une maison de mercerie.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE, PAPETERIE

GRASSET

Rue Saint-Jean et place du Marché-Noir,

SPECIALITÉ POUR TIMBRAGE EN COULEUR

Du papier à lettres et des enveloppes, AVEC CHIFFRES ET ARMOIRIES.

PAPETERIE DE LUXE ET DE FANTAISIE.

M^{me} PRIOU, auteur de l'Oïdicide, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

LE DÉPOT

DU PARAPLUIE RÉDUCTIBLE AMÉRICAIN (F. et L.)

Vient d'être confié à M. F. MOINSON, successeur de M. BRAZIER, Rue Saint-Jean, à Saumur.

Ce nouveau système, inventé par J. LEFORT, de New-York, se porte en poche comme un portefeuille, et sa solidité est garantie.

Prix : de 20 à 25 fr. (216)

LE ROMAN

UN AN : JOURNAL LITTÉRAIRE UN AN : Paris, 3 fr. ILLUSTRE DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr. Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4°.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication ; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccane, etc., etc. ; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les *Mémoires d'un Ange* et les *Proscrits de Sicile*, par Gonzalès ; *Ne touchez pas à la Reine*, par Michel Masson ; les *Orphelins de la Saint-Barthélemy*, par Ponson du Terrail ; un *Baiser mortel*, par Eugène Berthoud ; la *Ferme de l'Oseraie* et les *Oiseaux Sacrés*, par Elie Berthet ; l'*Homme aux cinq Louis d'or*, par Louis Ulbach ; le *Vicomte de Béziers* et le *Comte de Toulouse*, par Frédéric Soulié ; le *Mendiant noir*, par Paul Féval ; les *Nuits du Père-Lachaise*, par Léon Gozlan ; *Esclave et bon Seigneur*, par Adrien Paul ; l'*Assassinat de la rue Maubuée*, par Pierre Zaccane, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr.

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I^{er} ; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal,

Prix : 1 FRANG.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 MAI.			BOURSE DU 29 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 35	»	»	67 30	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95 40	»	»	95 75	»	»
Obligations du Trésor.	450	»	»	448 75	»	»
Banque de France.	3550	»	25	3520	»	30
Crédit Foncier (estamp.).	1295	»	15	1290	»	5
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	650	»	5	»	»	»
Crédit industriel.	720	»	5	715	»	5
Crédit Mobilier.	780	»	»	767	»	12 50
Comptoir d'esc. de Paris.	955	»	»	951 25	»	3 75
Orléans (estampillé).	835	»	»	832 50	»	2 50
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1067 50	2 50	»	1072 50	5	»
Est.	505	»	3 75	506 25	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	900	»	»	897 50	»	2 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	597 50	»	1 25	595	»	2 50
Ouest.	522 50	»	2 50	527 50	5	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1660	»	10	1665	»	»
Canal de Suez.	455	2 50	»	457 50	2 50	»
Transatlantiques.	490	»	5	492 50	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	66 05	»	05	66 10	»	»
Autrichiens.	435	»	»	433 75	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	508 75	»	3 75	501 25	»	7 50
Victor-Emmanuel.	306 15	»	»	305	»	1 25
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	265	»	2	262 50	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	512 50	»	1 25	508 75	»	3 75
Saragosse.	336 25	»	6 25	325	»	11 25
Séville-Xérés-Séville.	136	»	21 50	140	»	4
Portugais.	225	»	2	220	»	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	317	»	»	317	»	»
Orléans.	301 50	»	»	302	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	300 75	»	»	300 25	»	»
Ouest.	298 25	»	»	298 25	»	»
Midi.	298	»	»	297	»	»
Est.	302 50	»	»	302 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le